
Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Extrait du registre des délibérations

RÉUNION DU 25 MARS 2024

L'an Deux mil vingt-quatre, le 25 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 18 Mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BASCOP V. - MM. BLANCHE N.- CAUDE J. - DUMAS D.- LANCELOT G. - LELIÈVRE G.

Pouvoirs : Mme BURGEVIN C. (ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.)
M. BIHOREAU P. (ayant donné pouvoir à M. BLANCHE N.)
M. THIERRY A. (ayant donné pouvoir à M. LELIÈVRE G.)
M. THILLOU D. (ayant donné pouvoir à M. CAUDE J.)

Absent excusé : M. MASSON C.

Secrétaire de séance : M. LELIÈVRE G.

ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR (D09)

En complément de la délibération D20 du 27 Novembre 2023, portant sur une partie des créances d'eau potable, selon courrier du 10 Novembre 2023 émanant du Centre des Finances Publiques exposant les motifs de non recouvrement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'état d'admission de créances en non-valeur pour les montants ci-dessous :

M. CHAFEI Aref Succession	pour la somme de	...	5 320.59 €.
M. DOS SANTOS PEREIRA	pour la somme de	...	445.23 €.
Mme LEFEVRE Cindy	pour la somme de	...	23.54 €.
M. LONGUEPEE Maurice	pour la somme de	...	0.02 €.
M. Mme ROBILLARD OLZEWSKI	pour la somme de	...	216.44 €.
M. SCHWER Jean-Jacques	pour la somme de	...	93.65 €.
M. SOW Ayouba	pour la somme de	...	165.13 €.
M. Mme SOW PAILLARD Ayouba	pour la somme de	...	87.31 €.

Cette dépense, **d'un montant total de ... 6 351.91 €** sera mandatée à l'article 6541 en *Section Exploitation*.

Le solde des créances sera admis en non-valeur sur la fin de l'exercice 2024 si aucun recouvrement n'est effectif en Novembre 2024.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les formalités nécessaires à cette dépense.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian BOURILLON

